



GROUPE DE RECHERCHE  
ET D'INFORMATION  
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

•  
GRIP @Mundo-madou  
7-8 avenue des Arts  
1120 Bruxelles

•  
Tél. : +32 (0) 484 942 792  
Courriel : [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)  
Internet : [www.grip.org](http://www.grip.org)



Novembre 2020

## Sensibilisation des acteurs maliens à la nouvelle Loi sur les armes

---

### Note 3 – Évaluation de la violence par arme à feu au Mali

*Georges Berghezan, chercheur au GRIP*

Évaluer l'ampleur de la violence causée par des armes à feu au Mali demande d'abord de définir la violence armée. Un indicateur approprié semble être le nombre de morts violentes enregistré dans le pays. L'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC), source incontournable sur ce sujet, distingue trois types de morts violentes :

- Les morts causées par un conflit ou une guerre ;
- Les morts sans rapport avec un conflit, parmi lesquelles les homicides intentionnels (meurtres), les homicides résultant de l'exercice de la légitime défense, les homicides lors d'interventions légales sans usage excessif de la force et les homicides non-intentionnels (accidentels ou dus à la négligence) ;
- Les suicides.

Nous tenterons donc d'évaluer l'ampleur de ces trois types de décès violents au Mali, avant d'essayer d'estimer la part qui revient aux armes à feu, à savoir la proportion de morts violentes causées par l'utilisation d'une arme à feu.

## I. Évaluation de l'ampleur des décès violents

### a) Les homicides hors-conflit

Au Mali, comme dans de nombreux pays africains, cette tâche n'est pas aisée. Les données à ce sujet sont rares, incomplètes, partielles, parfois anciennes. Ainsi, l'ONUDC, dans un rapport publié en 2010, conjointement avec l'European Institute for Crime Prevention and Control, remarquait que le continent africain « *est, de loin, la région la moins documentée en termes de données sur le crime* ». Cela serait principalement dû à l'absence de transmission de données policières sur les homicides à l'échelon international ou même national<sup>1</sup>. En 2019, l'ONUDC notait, dans son dernier rapport sur les homicides, qu'« il reste de sérieuses lacunes dans la disponibilité de données fiables pour les pays africains », mais évalue néanmoins le nombre total d'homicides intentionnels en Afrique à 163 000 en 2017, soit 35,1 % du total mondial, ce qui représente un taux annuel de 13 pour 100 000 habitants (pour une moyenne mondiale de 6,1)<sup>2</sup>. L'ONUDC explique cette tendance en Afrique par « les conflits armés (qui) ont probablement créé un environnement propice à la violence létale, à cause de l'instabilité politique résultante, l'érosion de l'État de droit, la pauvreté et l'inégalité »<sup>3</sup>.

Malheureusement, les bases de données auxquelles renvoie ce rapport sont muettes à propos du Mali<sup>4</sup>. Précisons encore que l'ONUDC définit un homicide intentionnel comme une « mort illégale infligée à une personne avec l'intention de causer la mort ou une blessure sérieuse »<sup>5</sup>, autrement dit un meurtre, ou un assassinat si l'acte est prémédité.

Néanmoins, un autre document de l'ONUDC offre un récapitulatif des données sur les victimes d'homicides intentionnels portant sur les années 2000 à 2016. Concernant le Mali, nous y trouvons les décomptes et les taux d'homicides pour les quatre années ci-dessous. En outre, pour l'année 2015 uniquement, les nombres de

---

<sup>1</sup> [International Statistics on Crime and Justice](#), European Institute for Crime Prevention and Control et United Nations Office on Drugs and Crime, Helsinki, 2010, p. 11.

<sup>2</sup> [Global Study on Homicide, Executive Summary](#), United Nations Office on Drug and Crime, juillet 2019. pp. 1 & 11.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>4</sup> Par exemple [Victims of intentional homicide, 1990-2018, by rates](#), ONUDC, DATAONU, ou [Victims of intentional homicide, 1990-2018, regional estimates](#), ONUDC, DATAONU, consultés le 19 octobre 2020.

<sup>5</sup> [Global Study on Homicide, Executive Summary](#), United Nations Office on Drug and Crime, juillet 2019, p. 7.

victimes féminines et masculines sont spécifiés. Des « estimations de l’OMS » sont mentionnées comme sources de ces chiffres<sup>6</sup>.

**Tableau 1 : Nombre et taux de victimes d’homicides intentionnels au Mali, 2000-2015**

	2000	2005	2010	2015	H / 2015	F / 2015
<b>Nombre de victimes</b>	1 413	1 623	1 836	1905	1 459	445
<b>Taux par 100 000 hab.</b>	12,9	12,7	12,2	10,9	16,7	5,1

Source : [Intentional homicide victims, counts and rates per 100,000 population](#), 2000-2016, ONUDC.

Nous constatons que, si le nombre d’homicides semble augmenter d’année en année, le taux d’homicides serait en légère diminution, du fait d’une augmentation plus rapide de la population, évaluée à environ 20 millions d’habitants en 2020<sup>7</sup>.

D’autre part, les homicides semblent provoquer – sur base des chiffres de l’année 2015 – un peu plus de trois fois plus de victimes masculines (76,6 %) que féminines (23,4 %). Relevons que, dans un autre document, l’ONUDC a donné une autre estimation de la répartition des victimes par sexe, portant sur l’année 2010, évaluant à 65 % le nombre de victimes masculines et 35 % le nombre de victimes féminines<sup>8</sup>. Enfin, un troisième document de l’ONUDC, portant sur l’année 2008, évalue à 91,4 % d’hommes et 8,6 % de femmes les victimes d’homicides au Mali<sup>9</sup>. Ces fortes variations sur une période d’à peine sept ans rendent difficiles toute interprétation de ces estimations.

Des données sur le nombre et le taux d’homicides intentionnels au Mali pour d’autres années, basées sur d’autres documents de l’ONUDC, citant elles-mêmes l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme sources, sont également disponibles<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> [Intentional homicide victims, counts and rates per 100,000 population](#), 2000-2016, ONUDC, consulté le 19 octobre 2020.

<sup>7</sup> Le [chapitre consacré au Mali du World Factbook de la CIA](#) l’évalue à 19.553 397 personnes en juillet 2020, avec un taux de croissance annuel de 2,95 % (le 9<sup>ème</sup> plus élevé au monde) et un taux de fertilité de 5,72 naissances par femme (le 4<sup>ème</sup> plus élevé au monde), tandis que la [section sur le Mali du World Population Review](#), affirmant se baser sur des estimations de l’ONU, l’évalue à 20.250.833 au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Documents consultés le 19 octobre 2020.

<sup>8</sup> [Percentage of male and female intentional homicide victims, by country/territory \(latest available year\)](#), United Nations Office on Drugs and Crime, consulté le 19 octobre 2020.

<sup>9</sup> [Global Study on Homicide](#), United Nations Office on Drug and Crime, 2011, p. 122, consulté le 19 octobre 2020.

<sup>10</sup> [Global Study on Homicide](#), United Nations Office on Drug and Crime, 2011, p. 93, consulté le 19 octobre 2020.

**Tableau 2 : Nombre et taux de victimes d’homicides intentionnels au Mali, 2008 et 2012**

	2008	2012
<b>Nombre de victimes</b>	1 157	1 119
<b>Taux par 100 000 hab.</b>	8,0	7,5

Sources : [Global Study on Homicide](#), United Nations Office on Drug and Crime, 2011, p. 93 (pour l’année 2008) et [Intentional homicide count and rate per 100,000 population, by country/territory \(2000-2012\)](#), United Nations Office on Drugs and Crime (pour l’année 2012).

Ces données semblent s’écarter assez nettement des chiffres publiés dans le document de l’ONUDDC portant sur la période 2000-2016, où elles ne figurent pas. Nous n’en tiendrons donc pas compte dans la suite de cette étude.

En revanche, dans une série de documents sur les diverses causes de mortalité entre 2000 et 2016 de l’OMS<sup>12</sup>, les nombres et taux de décès suite à des blessures infligées dans le cadre de « violence interpersonnelle » semblent correspondre, bien qu’arrondis à la centaine, à ceux des victimes d’homicides intentionnels de la compilation 2000-2016 de l’ONUDDC citée plus haut, avec notamment un taux d’environ 11 par 100 000 habitants en 2015. À noter que, en raison de la croissance démographique malienne, les chiffres présentés comme relatifs à 2016, identiques à ceux de 2015, devraient concerner en réalité l’année précédente, probablement l’année la plus récente pour laquelle l’OMS dispose de données.

**Tableau 3 : Nombre et taux de victimes de violence interpersonnelle au Mali, 2000-2016**

	2000	2010	2015	2016
<b>Nombre de victimes</b>	1500	1900	2000	2000
<b>Taux par 100 000 hab.</b>	14,0	12,8	11,3	11,3

Source : Health statistics and information systems, Disease burden and mortality estimates, [Cause-specific mortality, 2000–2016, Summary tables of mortality estimates by cause, age and sex, by country, 2000–2016, WHO Member States 2000, 2010, 2015, 2016](#), World Health Organization.

Notons qu’il est précisé, pour le Mali et d’autres pays, qu’il s’agit d’estimations devant être interprétées avec précaution car les « données d’enregistrement des décès sont indisponibles ou inutilisables en raison de problèmes de qualité ».

Enfin, nous n’avons trouvé qu’extrêmement peu de données statistiques sur les homicides non-intentionnels, en autodéfense ou résultant d’interventions légales.

<sup>11</sup> [Intentional homicide count and rate per 100,000 population, by country/territory \(2000-2012\)](#), United Nations Office on Drugs and Crime, consulté le 19 octobre 2020.

<sup>12</sup> Health statistics and information systems, Disease burden and mortality estimates, [Cause-specific mortality, 2000–2016, Summary tables of mortality estimates by cause, age and sex, by country, 2000–2016, WHO Member States 2000, 2010, 2015, 2016](#), World Health Organization, consulté le 20 octobre 2020.

Notons cependant que l'OMS a publié dans les mêmes documents, sous l'intitulé « Violence collective et intervention légale », des relevés de décès, apparemment arrondis à la centaine, semblant correspondre à ce que l'ONUDC définit comme des homicides lors d'interventions légales. Ce nombre a brusquement augmenté en 2015, ce qui est probablement lié aux opérations militaires alors en cours dans le nord du pays<sup>13</sup>.

**Tableau 4 : Nombre et taux de victimes de « violence collective et intervention légale » au Mali, 2000-2016**

	2000	2010	2015	2016
<b>Nombre de victimes</b>	0	0	400	300
<b>Taux par 100 000 hab.</b>	0,0	0,0	2,3	1,9

Source : Health statistics and information systems, Disease burden and mortality estimates, [Cause-specific mortality, 2000–2016, Summary tables of mortality estimates by cause, age and sex, by country, 2000–2016, WHO Member States 2000, 2010, 2015, 2016](#), World Health Organization.

#### b) Les suicides

Selon les données d'un document publié par l'OMS, le taux de suicide « brut » est de l'ordre, ces deux dernières décennies, de 4,8 à 5,5 pour 100 habitants au Mali, avec une tendance à la diminution. Il est plus du double chez les hommes que chez les femmes<sup>14</sup>.

**Tableau 5 : Taux de suicide « brut » par genre au Mali, 2000-2015**

	2000	2005	2010	2015
<b>Taux de suicide par 100 000 hab., femmes</b>	3,2	2,7	2,7	2,7
<b>Taux de suicide par 100 000 hab., hommes</b>	7,8	7,2	7,0	6,9
<b>Taux de suicide par 100 000 hab., global</b>	5,5	4,9	4,8	4,8

Source : Suicide rate estimates, crude, [Crude suicide rates \(per 100 000 population\)](#), World Health Organization.

Selon d'autres document de l'OMS<sup>15</sup>, se référant aux « blessures intentionnelles autodestructrices », les taux de décès relevant de cette catégorie sont quasi-

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Suicide rate estimates, crude, [Crude suicide rates \(per 100 000 population\)](#), World Health Organization, consulté le 20 octobre 2020.

<sup>15</sup> Health statistics and information systems, Disease burden and mortality estimates, [Cause-specific mortality, 2000–2016, Summary tables of mortality estimates by cause, age and sex, by country](#),

identiques que ceux du document précédent. Les nombres sont arrondis à la centaine et l'OMS avertit qu'il s'agit d'estimations, en l'absence de sources officielles.

**Tableau 6 : Nombre et taux de décès résultant de « blessures intentionnelles autodestructrices »**

	2000	2010	2015	2016
<b>Nombre de décès</b>	600	700	800	900
<b>Taux par 100 000 hab.</b>	5,5	4,8	4,8	4,8

Source : Health statistics and information systems, Disease burden and mortality estimates, [Cause-specific mortality, 2000–2016, Summary tables of mortality estimates by cause, age and sex, by country, 2000–2016, WHO Member States 2000, 2010, 2015, 2016](#), World Health Organization..

A l'inverse, les « données du développement humain » du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) donnent des taux de suicide nettement plus élevés<sup>16</sup>. En outre, les hommes auraient tendance à mettre à leurs jours trois fois plus souvent que les femmes.

**Tableau 7 : Taux de suicide par genre au Mali, 2000-2016 (PNUD)**

	2000	2010	2015	2016
<b>Taux pour 100 000 femmes</b>	5,0	4,6	4,8	4,7
<b>Taux pour 100 000 hommes</b>	13,5	13,2	13,5	13,5
<b>Taux pour 100 000 hab.</b>	9,3	8,9	9,2	9,1

Source : [Human Development Data \(1990-2018\)](#), Suicide rate, female per 100,000 people & Suicide rate, male per 100,000 people, United Nations Development Programme.

Parmi les multiples sources auxquelles le PNUD affirme avoir eu recours pour constituer sa banque de données, on trouve notamment l'OMS. Cependant, nous n'avons pas réussi à trouver de document de l'OMS confirmant les données du PNUD sur le suicide. Aussi, nous donnerons notre préférence aux chiffres puisés directement dans les documents de l'OMS synthétisés plus haut.

---

[2000–2016, WHO Member States 2000, 2010, 2015, 2016](#), World Health Organization, consulté le 20 octobre 2020.

<sup>16</sup> [Human Development Data \(1990-2018\)](#), Suicide rate, female per 100,000 people & Suicide rate, male per 100,000 people, United Nations Development Programme, consulté le 20 octobre 2020.

### c) Les homicides liés à un conflit

Ni l'ONUDC, ni l'OMS ne publient de statistiques sur les victimes de conflits. À l'inverse, deux instituts produisent des données à ce sujet à propos de nombreux pays, dont le Mali.

L'Université d'Uppsala (Suède), à travers son Programme de données sur les conflits (« Uppsala Conflict Data Program », UCDP), publie régulièrement des informations et des chiffres sur les violences dites « organisées » et leurs victimes. Celles-ci peuvent être classées en trois catégories :

- morts lors de combats où au moins une des parties est gouvernementale ou étatique (« State Based Violence » ou SBV) ;
- morts lors de conflits armés communautaires ou organisés où aucune partie n'est gouvernementale ou étatique (« Non-State Violence » ou NSV) ;
- et les morts causées par des attaques intentionnelles contre des civils par des forces gouvernementales ou des groupes armés (« One-sided Violence » ou OSV)<sup>17</sup>.

Sur la période 2010-2019, l'UCDP a répertorié un total de 5 116 morts violentes dans le cadre d'un conflit au Mali. Si l'on examine ces chiffres année après année, on constate que les deux années les plus récentes, 2018 et 2019, ont été de loin les plus violentes avec plus de 1 200 décès constatés au cours de chacune d'entre elles<sup>18</sup>. Ces années semblent donc avoir connu davantage de violence létale que 2012, lorsque le Nord est tombé sous l'emprise de groupes touaregs et/ou djihadistes, ou l'année suivante, qui a vu la reprise de contrôle de ce territoire par les Forces armées maliennes assistées par l'armée française et d'autres armées africaines.

**Tableau 8 : Evolution annuelle du nombre de décès occasionnés par des conflits au Mali, 2010-2019, par type de violence**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL CATEGORIE
SBV	28	22	218	823	193	185	99	383	522	603	<b>3076</b>
NSV	0	0	118	28	95	69	53	169	208	152	<b>892</b>
OSV	0	1	23	30	3	2	30	53	551	455	<b>1148</b>

<sup>17</sup> [UCDP Methodology](#), Department of Peace and Conflict Research, Uppsala Universitet, consulté le 19 octobre 2020.

<sup>18</sup> Countries in Conflict View, [Mali](#), 2010-2019, Uppsala Conflict Data Program, consulté le 19 octobre 2020.

<b>TOTAL ANNEE</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>359</b>	<b>881</b>	<b>291</b>	<b>256</b>	<b>182</b>	<b>605</b>	<b>1281</b>	<b>1210</b>	<b>TOTAL</b>
											<b>5116</b>

Source : Countries in Conflict View, [Mali](#), 2010-2019, Uppsala Conflict Data Program.

Au vu des chiffres, plus de la moitié des décès résultent de combats entre forces gouvernementales et groupes armés (« SBV »). Une première augmentation a eu lieu en 2012, qui correspond à la prise du Nord par des groupes insurgés ; le nombre de tués dans cette catégorie a atteint un pic en 2013, vraisemblablement en raison des opérations militaires de reprise du Nord par les forces gouvernementales et alliées ; après avoir décliné pendant trois ans, une nouvelle augmentation s'est produite en 2017, ce qui pourrait résulter du développement de l'activité de milices communautaires dans le nord et le centre du Mali. Quant au nombre de victimes de violences « unilatérales » (« OSV », soit massacres de civils, actes terroristes...), il a explosé depuis 2018, quand plusieurs tueries de masse de civils ont été commises dans le centre du pays.

L'année 2020 risque également de se classer parmi les plus meurtrières connues par le Mali puisque, au 30 septembre, l'UCDP avait déjà enregistré, dans une série de relevés mensuels, un total de 966 victimes tuées au cours de 145 incidents. Il convient cependant de noter que les trois mois les plus violents semblent avoir été ceux de mars à mai, quand ont été enregistrés plus de la moitié du total des morts des neuf premiers mois de 2020<sup>19</sup>.

**Tableau 9 : Evolution mensuelle d'incidents et du nombre de décès occasionnés par des conflits au Mali, janvier à septembre 2020**

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Total
<b>∑ tués</b>	106	92	222	175	129	43	91	56	52	966
<b>∑ incidents</b>	14	19	22	18	25	7	11	15	14	145

Source : [UCDP Candidate Events Dataset \(UCDP Candidate\) version 20.0.X](#), mois de janvier à septembre 2020.

En ajoutant ceux déjà enregistrés en 2020, le nombre total de décès dans le cadre de conflits s'élèverait donc, au Mali entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 30 septembre 2020, à 6 082, selon l'UCDP.

Nous avons eu également recours à une autre source, l'*Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED)*, qui se définit comme « un projet de collecte de données désagrégées, d'analyse et de cartographie des crises », initié par un professeur de

<sup>19</sup> [UCDP Candidate Events Dataset \(UCDP Candidate\) version 20.0.X](#), mois de janvier à septembre 2020, consulté le 19 octobre 2020.



l'Université de Sussex (Grande-Bretagne) et enregistré comme organisation sans but lucratif aux États-Unis<sup>20</sup>.

L'ACLED produit des données sur « tous les types de violences et protestations politiques » rapportés dans la plupart des pays du monde, notamment le nombre de décès qu'ils occasionnent. Des statistiques précises sont disponibles pour le Mali, que nous reproduisons ci-dessous<sup>21</sup>.

**Tableau 10 : Évolution annuelle du nombre de décès occasionnés par des conflits au Mali, 2010-2020**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	TOT*
Décès	47	57	536	809	381	428	316	948	1 739	1 885	2 278	9 424

\* Au 30 septembre 2020

Source : [Dashboard, Mali](#), ACLED, consulté le 21 octobre 2020

L'ACLED a donc répertorié 7 146 victimes létales de conflits entre 2010 et 2019, et 9 424 si l'on inclut les neuf premiers mois de 2020, soit plus de 50 % supérieur au chiffre de l'UCDP. À l'exception de 2013, les chiffres de l'ACLED sont, pour chaque année, supérieurs à ceux l'UCDP et la différence est particulièrement importante pour l'année 2020 (1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre), le nombre de tués enregistré par l'ACLED étant plus de 2,3 fois supérieur à celui de l'UCDP.

#### d) Total de victimes de mort violente

La base de données sur les morts violentes de l'institut Small Arms Survey (SAS, Genève) fournit des données globales sur ce type de morts dans de nombreux pays<sup>22</sup>. Nous reproduisons ici les taux du nombre de victimes répertoriés de 2010 à 2018 au Mali. Nous constatons donc une forte augmentation, d'abord en 2012 et 2013, puis en 2017 et 2018, avec un taux dépassant largement les 20 par 100 000 habitants en 2018, ce qui paraît correspondre à la forte augmentation du nombre de victimes de conflit, documentée à la fois par l'UCDP et l'ACLED.

**Tableau 11 : Évolution annuelle du taux de morts violentes au Mali, 2010-2018**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux par 100 000 hab.	14.9	15.0	18.0	20.0	16.8	15.5	14.8	18.2	22.3

<sup>20</sup> [About ACLED](#), Armed Conflict Location and Event Data Project, consulté le 21 octobre 2020.

<sup>21</sup> [Dashboard, Mali](#), ACLED, consulté le 21 octobre 2020.

<sup>22</sup> [The Small Arms Survey Database on Violent Deaths, 2018, rev. 2020 August](#), Small Arms, consulté le 23 octobre 2020.

Source : [The Small Arms Survey Database on Violent Deaths, 2018, rev. 2020 August](#), Small Arms Survey.

Précisons également que, pour l'année 2018 uniquement, SAS estime le nombre de victimes à 4 247, dont 2 081 par homicide intentionnel, citant une estimation « basée sur l'UNSD », soit la division statistique de l'ONU. Cependant, les chiffres les plus récents de l'UNSD sur les homicides au Mali concernent l'année 2015 et reprennent les données de l'ONUDC<sup>23</sup> (soit 1905 victimes de meurtre, cf. tableau 1). Quant au nombre de victimes de conflits avancé par SAS, soit 1 754 personnes ou un taux de 9,2 par 100 000 habitants en 2018, il semble bien provenir de l'ACLED, dont les chiffres reproduits au tableau 10 sont fort proches (en particulier 1 739 victimes de conflit en 2018). Quant aux 412 morts violentes restantes, celles qui ne sont dues ni à des conflits, ni à des homicides intentionnels, SAS semble y inclure les homicides non-intentionnels et ceux qui se produisent dans le cadre d'interventions légales, mais non les suicides. Nous n'avons pas réussi à déterminer si les homicides résultant de l'exercice de légitime défense, objets d'une catégorie spécifique de l'ONUDC, étaient compris ou non dans les chiffres de SAS<sup>24</sup>. Notons aussi que, parmi les 4 247 victimes de mort violente enregistrées par SAS en 2018, se trouveraient 673 femmes, donc un taux de 7,1 par 100 000 habitantes.

En considérant les homicides de toutes natures (à l'exclusion de ceux liés à la légitime défense et par accident, pour lesquels nous ne disposons pas de données) répertoriés au cours des années antérieures, en particulier 2010 et 2015 pour lesquelles l'ONUDC fournit des données, nous obtenons les chiffres suivants selon que l'on se base sur les chiffres de l'UCDP ou de l'ACLED :

**Tableau 12 : Nombre d'homicides de toutes natures en 2010 et 2015**

	Homicides intentionnels	Violence collective / Intervention légale	Homicides liés aux conflits (UCDP)	Homicides liés aux conflits (ACLED)
<b>2010</b>	1836	0	28	47
<b>2015</b>	1905	400	256	428

Sources : Tableaux 1, 4, 8 et 10 ci-dessus.

Il y aurait donc eu 1 864 victimes d'homicides en 2010 et 2 561 en 2015, en se basant sur les chiffres de l'UCDP pour les conflits, ou respectivement 1 883 et 2 733 victimes, en se basant sur ceux de l'ACLED. En tenant compte de l'évolution

<sup>23</sup> [Annuaire statistique, édition 2019](#), Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, p. 181, consulté le 23 octobre 2020.

<sup>24</sup> [Violent Deaths](#), Measuring armed violence, Small Arms Survey, consulté le 23 octobre 2020.

démographique<sup>25</sup>, cela correspondrait à un taux d'environ 12,5 par 100 000 habitants en 2010, soit plus de 2 points de moins que l'estimation de SAS, et compris entre 14,7 et 15,7 en 2015, soit une « fourchette » dans laquelle l'estimation de SAS (15,5) est comprise.

Pour les années les plus récentes, le problème réside en l'absence de données en provenance de l'ONUDC ou de l'OMS. Cependant, les chiffres mentionnés plus haut montrent une certaine stabilité des taux d'homicides intentionnels, compris entre 10,9 et 12,9 par 100 000 habitants entre 2000 et 2015 (cf. tableau 1). Par contre, les chiffres de victimes de « violence collective et intervention légale » montrent de grandes variations entre 2000 et 2016 (entre 0 et 400, cf. tableau 4) et leur augmentation semble liée à l'aggravation des conflits. De manière encore plus significative, les chiffres de victimes de conflits (de 23 en 2010 à 1 281 en 2019, d'après l'UCDP ; de 47 en 2010 à 1 885 en 2019, d'après l'ACLED) apparaissent comme la principale « variable » dans l'estimation annuelle du nombre de morts violentes au Mali.

Si l'on suppose que les taux de morts par homicide intentionnel et « violence collective et intervention légale » sont restés, en 2019, au même niveau qu'en 2015, soit 13,2 par 100 000 habitants, cela correspondrait à 2 587 tués pour ces deux catégories. En y ajoutant le nombre de tués en conflit enregistré par l'UCDP en 2019, nous obtenons un chiffre de **3 797 morts**, soit un taux global de **19,3 par 100 000 habitants**. Si l'on se base sur les chiffres nettement plus élevés de l'ACLED, nous arrivons à un chiffre de **4 472 décès**, soit un taux de **22,7 par 100 000 habitants**. Ces chiffres peuvent être considérés comme compatibles avec ceux présentés par SAS mais se rapportant à l'année précédente (4 247 morts, taux de 22,3).

Une telle extrapolation est à prendre avec d'extrêmes précautions pour plusieurs raisons :

- Le nombre d'homicides intentionnels est basé sur des estimations médicales et non sur des chiffres officiels ;
- Ne sont inclus ni les victimes d'homicides résultant de l'exercice de la légitime défense, ni celles d'homicides non-intentionnels, ni celles de suicides ;
- Les chiffres de victimes en conflit montrent de fortes différences selon qu'ils proviennent de l'ACLED ou de l'UCDP.

Nous pouvons cependant conclure que, très probablement, le nombre de victimes d'homicides de toutes natures au Mali a dépassé le nombre de 4 000 morts et un taux de 20 décès par 100 000 habitants en 2019. Si l'on y ajoute les suicides (taux moyen annuel de 4,8 décès par 100 000 habitants, cf. tableau 6), nous dépassons

---

<sup>25</sup> Soit une population de 15,05 millions d'habitants en 2010 et 17,44 millions en 2015, comme estimé par [Population, total – Mali](#), The World Bank, consulté le 21 octobre 2020.

sans doute, en **2019**, un total de **plus de 5 000 morts violentes** et un **taux d'au moins 25 morts violentes par 100 000 habitants**.

En prenant en compte les chiffres les plus récents sur l'évolution du nombre de victimes de conflits, provenant tant de l'ACLED que de l'UCDP, il est à craindre que ces chiffres augmenteront encore en 2020.

Enfin, précisons que certains types de morts violentes, en particulier les accidents de la route, n'ont pas été considérés dans cette étude. Ceux-ci auraient causé la mort de 4 900 personnes en 2016 au Mali<sup>26</sup>, soit probablement davantage que l'ensemble des suicides et homicides de la même année.

## II. Prolifération des armes à feu

Selon la base de données sur les « stocks globaux d'armes à feu » portant sur l'année 2017 de Small Arms Survey<sup>27</sup>, le Mali compterait :

- 3 000 armes à feu en possession de forces de l'ordre, dont 1 800 appartenant à la Gendarmerie et 1 000 à la Police nationale ;
- 15 800 armes à feu en possession des forces de défense, se répartissant en 12 000 dans les stocks des Forces armées et 3 800 dans ceux de la Garde nationale ;
- 206 000 armes à feu en possession de « civils », c'est-à-dire de personnes n'appartenant ni aux forces de l'ordre, ni aux forces de défense ; parmi ces armes, la proportion entre armes enregistrées et non-enregistrées (licites et illicites) n'a pu être établie.

Il y aurait donc eu, en 2017, 224 800 armes à feu en circulation au Mali, à plus de 90 % aux mains de civils. Le taux de détention d'armes par ces derniers serait de 1,1 %. À titre de comparaison, ces taux seraient de 0,5 % au Niger, 0,9 % au Burkina Faso, 3,2 % au Nigeria et 4,4 % en Côte d'Ivoire.

D'autre part, un « recensement des artisans fabricants d'armes » opéré en 2008 dans cinq régions du Mali et le district de Bamako, dont les résultats ont été publiés l'année suivante<sup>28</sup>, a évalué à 4 827 le nombre d'armes artisanales produites annuellement dans le pays par 343 artisans. La plupart de ces armes seraient fabriquées et vendues « dans l'illégalité totale ». Parmi ces 4 827 armes, 65 %

---

<sup>26</sup> Health statistics and information systems, Disease burden and mortality estimates, [Estimated deaths \('000\) by cause, sex and WHO Member State \(1\), 2016](#), World Health Organization, consulté le 20 octobre 2020.

<sup>27</sup> [Global Firearms Holdings](#), Small Arms Survey, et annexes, consulté le 29 octobre 2020.

<sup>28</sup> Ousmane Kornio, Appui à la réglementation de la fabrication artisanale des armes au Mali, Commission nationale de lutte contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre & ECOSAP, Bamako, juillet-août 2009. Les résultats de l'enquête sont également reproduits dans Ousmane Kornio, [Étude sur le contrôle des armes légères et de petit calibre au Mali](#), Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2011.

seraient des fusils de chasse – utilisés pour la chasse et la protection des cultures et du bétail – et 17 % des pistolets, utilisés le plus souvent à des fins criminelles.

Bien entendu, ce recensement a été réalisé plusieurs années avant l'exacerbation des conflits qui ensanglantent actuellement le Mali. Néanmoins, nous n'avons pas trouvé d'indication selon laquelle les groupes armés actifs dans le Nord et le Centre utiliseraient de manière significative des armes artisanales (à la différence des mines artisanales). Par contre, la fabrication de pistolets à destination de groupes criminels urbains pourrait se développer<sup>29</sup>.

Enfin, notons que les munitions qui équipent la plupart de ces armes artisanales sont souvent produites industriellement. Une des plus importantes usines de production de munitions de chasse d'Afrique, principalement de « calibre 12 », est basée à Bamako. Il s'agit de la Cartoucherie du Mali (CARMA SARL), appartenant à Abdoul Aziz Mangané, également PDG de la société. Après la rénovation de l'usine consécutive à un grave incendie, il a été annoncé, lors de la cérémonie de réouverture en mars 2010, que, grâce à de « nouvelles machines haut de gamme », la production serait bientôt portée à 120 millions de cartouches par an, au lieu de 92 millions précédemment<sup>30</sup>. Selon des données douanières, une partie de la production est exportée, notamment vers le Burkina Faso<sup>31</sup>.

### III. L'arme à feu, principal instrument de la violence létale

Bien que l'ONUDC n'ait pas publié de statistiques sur la létalité spécifique par arme à feu en Afrique, il estime néanmoins que, sur ce continent, cette arme représente d'un « mécanisme de premier plan pour commettre un homicide »<sup>32</sup>.

Une des rares sources disponibles en la matière est la base de données de Small Arms Survey évoquée plus haut. Selon elle, 1 672 personnes ont subi une mort violente *par arme à feu* en 2018, soit un taux de 8,8 personnes par 100 000 habitants. Parmi elles, on compte 205 femmes, soit un taux de 2,2 par 100 000 habitantes<sup>33</sup>. Cela signifierait aussi, sur base de ces chiffres, qu'un peu plus de 39 % des 4 247 victimes de mort violente (à l'exception des suicides, non comptabilisés par SAS) en 2018 ont été tuées par des armes à feu, dont un peu plus de 30 % des 673 victimes féminines. Les chiffres sur le nombre de victimes d'armes à feu se

---

<sup>29</sup> Voir par exemple [Mali : La police arrête un fabricant d'armes à Bamako](#), Afrique sur 7, 30 janvier 2019 ou [Mali : Un atelier de fabrication, de vente d'armes et de munitions démantelé à Baco-Djicoroni Fitiribougou par le Commissariat du 15<sup>e</sup> Arrondissement à Bamako](#), Malivox.net, 17 septembre 2020.

<sup>30</sup> [Cartoucherie du Mali : La production redémarre](#), L'Essor, 11 mars 2010, cité par [maliJet.com](#), consulté le 29 octobre 2020.

<sup>31</sup> [UN Comtrade Database](#), United Nations, consulté le 29 octobre 2020.

<sup>32</sup> [Global Study on Homicide, Executive Summary](#), United Nations Office on Drug and Crime, juillet 2019, p. 20.

<sup>33</sup> [The Small Arms Survey Database on Violent Deaths, 2018, rev. 2020 August](#), Small Arms, consulté le 27 octobre 2020.

baseraient sur des estimations de l'Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME) de l'Université de Washington (Seattle)<sup>34</sup>.

Dans l'outil comparateur GBD (Global Burden of Disease) Compare de l'IHME<sup>35</sup>, la catégorie « Suicides et violence interpersonnelle » semble correspondre aux « morts violentes » auxquelles nous nous intéressons. Cette catégorie se décompose en quatre sous-catégories :

- Suicides, se répartissant en :
  - o Par arme à feu,
  - o Par d'autres moyens ;
- Violences interpersonnelles, se répartissant en :
  - o Violence physique par arme à feu,
  - o Violence physique par objet tranchant,
  - o Violence sexuelle,
  - o Violence physique par d'autres moyens ;
- Conflit et terrorisme ;
- Conflit policier et exécutions.

Selon les données disponibles, il y aurait eu au Mali en 2019, selon l'IHME, un total général de 4 467,53 victimes de « suicides et violences interpersonnelles » (dans une fourchette comprise entre 3 459,89 et 5 631,82 tués), soit un taux de 20,38 morts par 100 000 habitants (compris entre 15,79 et 25,70). Nous constatons aussi que deux sous-catégories sont relatives à des décès causés par des armes à feu :

- 87,22 (entre 41,07 et 179,11) suicides par arme à feu, soit un taux 0,4 par 100 000 habitants (entre 0,19 et 0,82), ou encore environ 9 % du total des suicides ;
- 840,51 tués (entre 573,26 et 1150,36) causés par des violences physiques par arme à feu, soit un taux de 3,83 par 100 000 habitants (entre 2,62 et 5,25), ou encore environ 36 % du total de toutes les victimes létales de violences interpersonnelles (pour environ 34 % de victimes par objet tranchant).

Alors que les violences sexuelles n'auraient entraîné aucun décès, nous pouvons supposer que la majorité des victimes des deux dernières catégories ont été tuées par des armes à feu, soit :

- 1170,41 tués (entre 1062,72 et 1287,78) du fait de conflit ou de terrorisme, soit un taux de 5,34 par 100 000 (entre 4,85 et 5,88) ;

---

<sup>34</sup> [Institute for Health Metrics and Evaluation](#), University of Washington, Seattle.

<sup>35</sup> [GBD Compare / Viz Hub](#), IHME, University of Washington, utilisé le 27 octobre 2020.

- 35,47 tués (entre 32,26 et 39,04) du fait d'un « conflit policier » ou d'exécutions, soit un taux de 0,16 par 100 000 (entre 0,15 et 0,18).

En additionnant ces chiffres, c'est-à-dire en supposant que toutes les victimes de conflit, de terrorisme, de « conflit policier » et d'exécutions ont été tuées par des armes à feu<sup>36</sup>, nous obtenons un total approximatif de **2 133 tués par arme à feu** au Mali en 2019, soit un taux d'environ **10,85 victimes par 100 000 habitants**, ou encore près de **48 % de toutes les victimes de mort violente** tuées par des armes à feu. Si, comme semble le faire Small Arms Survey dans ses estimations, on retranche de ce total les victimes de suicides, nous en arrivons à 2 046 victimes d'armes à feu, soit un taux d'environ 10,4 par 100 000 habitants, ou encore 58 % des victimes d'homicides de toutes natures.

Ces derniers chiffres demeurent assez nettement supérieurs à ceux avancés par Small Arms Survey pour les victimes d'armes à feu (1 672 morts, taux de 8.8 par 100 000). Cette différence peut s'expliquer par deux raisons principales :

- Les chiffres présentés par SAS se rapportent à l'année 2018, tandis que ceux de l'IHME que nous avons analysés concernent 2019. Cependant, en se basant sur les chiffres de victimes dans le cadre de conflits (très probablement la catégorie où l'on trouve le plus grand nombre de victimes d'armes à feu) donnés tant par l'UCDP que par l'ACLED, on constate qu'il n'y a pas eu de grande différence entre ces deux années.
- SAS a pu considérer, avec raison, qu'une partie des victimes de « conflit et terrorisme » et de « conflit policier et exécutions » n'a pas été tuée par des armes à feu et l'a donc retranchée du total considéré. Nous n'avons pu avoir de détails sur la méthodologie de SAS pour éclaircir ce point.

Par ailleurs, comme ceux relatifs aux morts violentes du chapitre précédent, ces chiffres concernant les victimes d'armes à feu doivent être pris avec d'extrêmes précautions, notamment parce que :

- Les chiffres de victimes de conflit et terrorisme en 2019 de l'IHME sont inférieurs à ceux de l'UCDP et, encore plus, à ceux de l'ACLED.
- Les chiffres de l'IHME, en particulier ceux de victimes de suicides et de violences interpersonnelles, avec ou sans arme à feu, révèlent des marges d'erreur assez considérables.

---

<sup>36</sup> Ceci à des fins de simplification. Une rapide revue des articles de presse et de rapports d'organisations internationales consacrés à de récents événements meurtriers au Mali semble confirmer, notamment sur base du vocabulaire utilisé – « hommes (lourdement) armés », « embuscade », « ont tiré sur », « ont abattu »... –, que la quasi-totalité des victimes de conflit et de terrorisme dans le Nord ont été tuées par des armes à feu, y compris par explosifs, ainsi qu'une grande majorité dans le Centre, où l'usage d'armes blanches est également parfois rapporté.

- La catégorie de victimes dans le cadre de « conflit policier et exécutions » de l'IHME semble correspondre à celle des victimes de « violence collective et intervention légale » de l'OMS. Cependant, l'écart entre les chiffres de l'IHME (35,47 tués en 2019) et de l'OMS (300 tués en 2016, cf. tableau 4) est interpellant.
- La catégorie des victimes de « violences interpersonnelles » de l'IHME semble coïncider à celle des homicides « hors-conflit » du chapitre précédent, mais nous ignorons si y ont été inclus les homicides non-intentionnels et par légitime défense.
- Les chiffres des victimes d'homicides intentionnels, soit la majorité des victimes de violences interpersonnelles, sont probablement basés sur ceux de l'ONUDC. Celui-ci se base à son tour sur des données de l'OMS, ou d'autres sources médicales, qui ne semblent pas avoir été actualisées depuis 2015.

En conclusion, nous pouvons avancer que, vraisemblablement, le Mali enregistre actuellement un **taux annuel d'au moins 10 tués par arme à feu pour 100 000 habitants, soit au moins 2 000 morts en 2020**, bien que ces chiffres soient probablement supérieurs, en particulier à cause de l'augmentation constante depuis 2017 de la létalité des conflits, où la grande majorité des victimes périssent de blessures infligées par des armes à feu. Il apparaît également que, à la différence des suicides, la majorité des homicides sont commis à l'aide d'une arme à feu. Globalement, l'arme à feu est très probablement le principal instrument de la violence armée, devant l'arme blanche.

## IV. Impact possible du coup d'État d'août 2020 sur la violence armée

### a) Contexte

Contestant les résultats des élections législatives des 29 mars et 19 avril 2020 et réclamant la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta, des manifestations ont été organisées, à partir du 5 juin à Bamako, par une coalition de partis politiques et d'organisations de la société civile, qui a pris le nom de Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP). Les 10 et 11 juillet, alors que des bâtiments officiels étaient la cible de manifestants, les forces de sécurité ont usé d'armes à feu et provoqué la mort de plus d'une dizaine de personnes<sup>37</sup>.

La mobilisation populaire s'est poursuivie jusqu'à ce que, le 18 août, des militaires de la base de Kati, près de Bamako, se mutinent et, déclarant se ranger aux côtés du

---

<sup>37</sup> Mateo Maillard, [Onze morts et plus de cent blessés au Mali dans des manifestations contre le pouvoir](#), Le Monde, 13 juillet 2020.



M5-RFP, montent sur la capitale pour arrêter le président Keïta, ainsi que le Premier ministre Boubou Cissé.

S'il a bien été accueilli par la population de Bamako, le coup d'Etat – revendiqué par un Comité national pour le salut du peuple (CNSP) qui entendait gérer la « transition » vers un pouvoir civil – a été condamné par la communauté internationale, en particulier par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a imposé un embargo commercial et financier dès le 20 août<sup>38</sup>. Concernant la présence de forces internationales sur le sol malien (MINUSMA, Barkhane, Takuba, Force conjointe du G5 Sahel), le CNSP a rapidement fait savoir qu'il souhaitait continuer à travailler avec elles<sup>39</sup>.

Le 12 septembre, à l'issue de concertations organisées par le CNSP avec les « forces vives » du pays, ont été adoptées une « feuille de route » et une « charte de la transition ». Ces documents prévoyaient que la « transition », s'achevant par des élections générales, dure dix-huit mois, qu'elle serait gérée par un « gouvernement de transition » et que soit créé un organe législatif, le « Conseil national de transition » (CNT), composé de 121 membres<sup>40</sup>.

Le 25 septembre, un militaire à la retraite et ancien ministre, Bah N'Daw, a été investi « président de la Transition », tandis que le colonel Assimi Goïta, qui avait été nommé chef d'Etat par le CNSP au lendemain du putsch, acceptait de se contenter de la vice-présidence<sup>41</sup>. La composition du gouvernement de transition a été annoncée le 5 octobre et comprend, sous la direction d'un Premier ministre civil, l'ancien diplomate Moctar Ouane, des ministres issus pour la plupart du CNSP, du M5-RFP et des groupes armés du Nord<sup>42</sup>. Bien qu'ayant préféré une transition plus courte, la CEDEAO a levé ses sanctions le 6 octobre.

## b) Impact possible de la crise sur la violence armée

### 1. Impact sur le taux d'homicides « hors-conflit »

Après des manifestations parfois réprimées par la force et un coup d'Etat sans effusion de sang, le calme semble être revenu à Bamako. Cependant, cette accalmie pourrait être de courte durée.

---

<sup>38</sup> [Mali : la Cedeao maintient la pression sur la junte](#), Le Point Afrique, 28 août 2020.

<sup>39</sup> Laurent Lagneau, [Qui est le colonel Assimi Goita, le nouvel « homme fort » du Mali?](#), Zone militaire, 20 août 2020.

<sup>40</sup> [Transition au Mali : feuille de route et charte adoptées](#), bamada.net, 13 septembre 2020 & [Feuille de route de la transition : les grandes lignes I](#), bamada.net, 15 septembre 2020.

<sup>41</sup> [Mali : Bah N'Daw investi président de transition, les sanctions de la Cedeao maintenues](#), Jeune Afrique, 25 septembre 2020.

<sup>42</sup> Aïssatou Diallo, [Mali : la Cedeao lève les sanctions après la nomination du gouvernement de transition](#), Jeune Afrique, 6 octobre 2020.

En effet, après avoir manifesté de premières divergences avec le CNSP dès la fin du mois d'août<sup>43</sup>, le M5-RFP, coalition ayant mené la contestation du pouvoir de Keïta, s'est profondément divisé durant les concertations de septembre. Si la société civile, du moins celle proche du leader religieux, l'imam Mahmoud Dicko, figure emblématique du mouvement, semble avoir approuvé la Charte de la transition, une autre tendance du M5-RFP, proche de partis d'opposition, a dénoncé la « volonté d'accaparement et de confiscation du pouvoir » des militaires<sup>44</sup>. Ces divisions internes ne semblent pas s'être apaisées après la formation du nouveau gouvernement, certaines figures du M5-RFP estimant que le mouvement « en tant qu'organisation n'est pas représenté » en son sein<sup>45</sup>.

Au cours d'une assemblée générale tenue par le M5-RFP le 24 octobre, la tendance critique envers les autorités semble l'avoir emporté. Dans la déclaration qui y a été adoptée, le mouvement estime que les conclusions des concertations du mois précédent ont été « falsifiées » et que le président et le Premier ministre ont été choisis « par malice et par fraude ». Concluant que « la Transition s'achemine vers une inéluctable impasse », la déclaration réclame pour le M5-RFP la présidence et le quart des membres du CNT<sup>46</sup>.

À l'heure d'écrire ces lignes, la composition du CNT n'est pas encore connue et l'instabilité politique continue à être de mise au Mali. Mais il faut souligner que les opposants du M5-RFP s'abstiennent de toute menace de violence et réclament notamment une « gouvernance vertueuse fondée sur une lutte implacable contre la corruption », la « consolidation du système démocratique » et « l'organisation d'élections crédibles »<sup>47</sup>. À ce propos, la perspective de nouvelles élections dans moins de 18 mois, dans un contexte régional tendu, pourrait également aviver des tensions propices à des violences.

D'autre part, le coup d'Etat ne semble nullement avoir freiné le développement d'une criminalité urbaine qui multiplie les vols à main armée, y compris en plein jour et particulièrement à Bamako<sup>48</sup>. Face à ce phénomène, les autorités semblent réagir par l'intensification des patrouilles de police<sup>49</sup>. Cependant, comme le souligne Soumaïla Cissé, candidat malheureux aux dernières élections présidentielles et otage récemment libéré des mains d'un groupe terroriste du Nord, l'insécurité ne sera

---

<sup>43</sup> Aïssatou Diallo, [Mali : après un premier couac, la junte et le M5-RFP « dissipent » tout malentendu](#), Jeune Afrique, 30 août 2020.

<sup>44</sup> [Mali : le M5-RFP au bord de l'implosion](#), Deutsche Welle, 14 septembre 2020.

<sup>45</sup> [Mali: le M5-RFP, grand perdant du nouveau gouvernement?](#), RFI, 7 octobre 2020.

<sup>46</sup> [Conseil National de Transition \(CNT\) : Le M5-RFP réclame la présidence et le quart des membres](#), bamada.net, 31 octobre 2020.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Voir par exemple [Insécurité à Bamako : les armes à feu banalement accessibles !](#), bamada.net, 22 octobre 2020.

<sup>49</sup> [Patrouille de grande envergure : Bamako et périphéries fouillées de fond en comble](#), bamada.net, 30 octobre 2020.

combattue efficacement que si l'on vient à bout de la pauvreté et du chômage<sup>50</sup>. Dans cette optique, on peut espérer que l'embargo de la CEDEAO, qui a duré plus de deux mois, ne pèsera pas trop négativement sur l'économie malienne, déjà frappée, comme l'ensemble de la région, par la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, l'ouverture de négociations entre parties belligérantes le 19 octobre et le cessez-le-feu intervenu quatre jours plus tard en Libye pourraient signaler le début de la fin d'un conflit meurtrier. Cependant, si la fin de cette guerre ne s'accompagne pas de mesures strictes de contrôle des armements, une partie de ceux-ci, devenus superflus en Libye, pourrait rapidement se retrouver dans le Sahel, et en particulier au Mali, comme ce fut le cas en 2011 et 2012, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît. Ceci pourrait notamment faciliter l'accès à des armes bon marché à des civils non autorisés et, en conséquence, avoir des effets négatifs sur la criminalité et les homicides qui en résultent.

## 2. Impact sur les morts violentes lors de conflits

Rappelons tout d'abord la signature, en 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger, par le gouvernement malien, des milices progouvernementales actives dans le Nord et regroupées dans l'alliance de la Plateforme, et des groupes rebelles majoritairement touarègues coalisés dans la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Cet accord prévoyait notamment le déploiement de l'armée nationale sur tout le territoire malien, y compris à Kidal, le désarmement des rebelles avec le soutien de la MINUSMA, la force de maintien de la paix de l'ONU, une décentralisation accrue et une stratégie de développement économique dans le Nord<sup>51</sup>. Cinq ans après, la mise en œuvre de l'Accord demeurerait très incomplète sur tous les plans, bien en-deçà des objectifs fixés par le Conseil de sécurité en matière de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), par exemple<sup>52</sup>.

Bien que, quinze jours après sa prise du pouvoir, le CNSP ait organisé une réunion avec la CMA à propos de la mise en œuvre de l'Accord<sup>53</sup>, cette dernière a boycotté les concertations organisées par la junte<sup>54</sup>. Cause ou conséquence de ce boycott, les documents issus de ces réunions, dont la Charte de la transition, n'ont fait aucune référence à l'accord de paix<sup>55</sup>. Néanmoins, le 23 septembre, une réunion a rassemblé officiers putschistes et rebelles touarègues, « une rencontre constructive

---

<sup>50</sup> [Soumaïla Cissé, à son arrivée à Bamako, exprime sa reconnaissance envers tous « Je suis encore plus fier d'être Malien »](#), maliweb.net, 12 octobre 2020.

<sup>51</sup> [Mali: les défis de la mise en œuvre de l'accord de paix](#), RFI, 21 juin 2015.

<sup>52</sup> Mathieu Pellerin, [L'accord d'Alger cinq ans après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire](#), International Crisis Group, 24 juin 2020.

<sup>53</sup> [Mali: Rencontre entre le CNSP et la CMA, centrée sur l'Accord d'Alger](#), allAfrica, citant Algérie Presse Service, 2 septembre 2020.

<sup>54</sup> [La CMA méfiante vis-à-vis du dialogue sur la transition au Mali](#), Deutsche Welle, 11 septembre 2020.

<sup>55</sup> Nadia Chahed, [Mali/Transition : qu'en est-il de l'accord d'Alger?](#), Agence Anadolu, 23 septembre 2020.

», selon le porte-parole de la CMA, dont une des revendications était que l'Accord soit explicitement mentionné dans le préambule de la Charte de la transition<sup>56</sup>. La veille, le colonel Goïta, dans un discours à l'occasion de la fête de l'indépendance, s'était engagé à travailler « à une mise en œuvre intelligente et efficiente de l'Accord (...) d'Alger »<sup>57</sup>.

Comme cela avait été annoncé, cette réunion a également été consacrée à la participation de la CMA au CNT en gestation, mais aussi très probablement à celle de l'entrée au gouvernement de transition de personnalités de la Coordination. Et, effectivement, on apprenait, le 5 octobre que deux membres de la CMA avaient été nommés ministres : Mossa Ag Attaher (du Mouvement national pour la libération de l'Azawad) et Mahmoud Ould Mohamed (du Mouvement arabe de l'Azawad), avec respectivement les portefeuilles de la Jeunesse et Sports et de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Les groupes progouvernementaux du Nord héritaient également de deux ministères : Alhamadou Ag Ilyene (Gatia) devenait ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, tandis que Harouna Mamadou Touré (Coordination des mouvements et Front patriotique de résistance, CM-FPR) se voyait attribuer le portefeuille du Travail et de la Fonction Publique. Commentant les derniers développements, un porte-parole du Comité de suivi de l'Accord d'Alger pour la CMA déclarait qu'on était entré dans une « très bonne dynamique, alors que depuis la signature de l'accord, il y a cinq ans, nous avons en face de nous un pouvoir qui ne voulait pas avancer »<sup>58</sup>.

Comme le déclarait quelques jours plus tard Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef de la MINUSMA, devant le Conseil de sécurité, cette entrée au gouvernement de représentants de mouvements signataires de l'Accord d'Alger est une première dans l'histoire du Mali et une raison d'espérer une meilleure application de l'accord. Durant la même intervention, il a également qualifié de « contexte d'impasse » la situation prévalant avant le coup d'Etat<sup>59</sup>.

À propos des groupes qualifiés de « terroristes », avec lesquels toute négociation ou tout accord sont a priori exclus, notons l'assurance donnée par le colonel Goïta à la population de gagner, « avec le temps, dans la détermination et dans la résilience », les « guerres asymétriques » imposées à son pays<sup>60</sup>.

---

<sup>56</sup> [Mali: la CMA maintient la pression sur la junte autour de l'accord d'Alger](#), RFI, 23 septembre 2020.

<sup>57</sup> [Discours à la nation du Président du CNSP, Son Excellence le Colonel Assimi Goïta à l'occasion du 22 Septembre 2020](#), Malijet, 22 septembre 2020

<sup>58</sup> Nathalie Prevost, [Le nouveau gouvernement malien revendique les Accords d'Alger de 2015](#), Mondafrique, 7 octobre 2020.

<sup>59</sup> [Conseil de sécurité: la transition malienne offre une opportunité pour sortir le pays d'un « cycle infernal »](#), affirme le Chef de la MINUSMA, CS/14320, Nations Unies, 8 octobre 2020.

<sup>60</sup> [Discours à la nation du Président du CNSP, Son Excellence le Colonel Assimi Goïta à l'occasion du 22 Septembre 2020](#), Malijet, 22 septembre 2020.

Au-delà des déclarations, deux faits majeurs en rapport avec les groupes terroristes se sont produits depuis le coup du mois d'août. Tout d'abord, l'échange, début octobre, de quatre otages – Soumaïla Cissé, une Française et deux Italiens – aux mains d'au moins un de ces groupes, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), contre au moins 200 détenus djihadistes, condamnés ou présumés, sortis des prisons maliennes<sup>61</sup>. Dans la foulée de cet échange, des informations faisaient état du paiement d'une rançon au GSIM, la somme de 10 millions d'euros étant notamment évoquée<sup>62</sup>.

Cette assertion a été reprise par le ministère algérien de la Défense nationale, annonçant l'arrestation, le 27 octobre, d'un de ces djihadistes libérés à son retour dans sa ville natale de Tlemcen. Dénonçant « des pratiques inadmissibles et contraires aux résolutions » de l'ONU, les autorités algériennes incriminent des « parties étrangères » dans la négociation et le paiement de la rançon, dont elles ne chiffrent pas le montant<sup>63</sup>. Selon diverses sources, des représentants des nouvelles autorités maliennes ont participé activement au processus de négociation avec le GSIM. Soumaïla Cissé en attribue le crédit aux nouveaux président N'Daw et vice-président Goïta, qui auraient multiplié les efforts pour sa libération dès le lendemain de leur investiture le 25 septembre<sup>64</sup>. Cependant, d'autres sources affirment que les négociations ont débuté sous la présidence d'Ibrahim Keïta, qui aurait déclaré dès février 2020 être prêt à négocier avec les djihadistes<sup>65</sup>, et que leur conclusion a été en fait retardée par le coup d'Etat<sup>66</sup>. Enfin, certains n'hésitent pas à affirmer que les nouvelles autorités de Bamako veulent poursuivre le dialogue avec le GSIM « pour aboutir à un règlement politique de la crise sécuritaire, contre le souhait de la France »<sup>67</sup>. De leur côté, les autorités françaises ont plusieurs fois nié avoir été impliquées dans les négociations ou le paiement de la rançon ayant abouti à la libération des quatre otages<sup>68</sup>.

L'autre fait marquant majeur est la récente frappe, annoncée par la ministre française des Armées, Florence Parly, contre une colonne du groupe Ansarul Islam. Elle se serait produite le 30 octobre, au Mali, à proximité de la frontière burkinabé<sup>69</sup>,

---

<sup>61</sup> [Mali: des djihadistes relâchés contre la libération de deux otages, dont peut-être Sophie Pétronin](#), Le Figaro, citant AFP, 5 octobre 2020 ; [Libération des otages au Mali: ce que l'on sait... et ne sait pas](#), Le Point, citant AFP, 9 octobre 2020.

<sup>62</sup> [Mali : une rançon a-t-elle été payée pour libérer les otages ?](#), Deutsche Welle, 9 octobre 2020.

<sup>63</sup> [Lutte antiterroriste.. Arrestation d'un terroriste à Tlemcen](#), Ministère de la Défense nationale, République algérienne démocratique et populaire, 28 octobre 2020.

<sup>64</sup> [Soumaïla Cissé, à son arrivée à Bamako, exprime sa reconnaissance envers tous « Je suis encore plus fier d'être Malien »](#), maliweb.net, 12 octobre 2020.

<sup>65</sup> [Libération des otages au Mali: ce que l'on sait... et ne sait pas](#), Le Point, citant AFP, 9 octobre 2020.

<sup>66</sup> Beatriz de León Cobo, [Négociateur avec les terroristes au Mali](#), Atalayar, 13 octobre 2020.

<sup>67</sup> Laurent Larcher, [Au Mali, l'armée française porte un coup sévère à un groupe djihadiste](#), La Croix, 3 novembre 2020.

<sup>68</sup> [Libération de Sophie Pétronin : "Non", la France n'a pas payé de rançon assure Jean Castex](#), Franceinfo, 12 octobre 2020.

<sup>69</sup> [L'armée française tue une cinquantaine de djihadistes au Mali, près de la frontière burkinabée](#), Le Monde, citant AFP, 2 novembre 2020.

et aurait connu l'engagement d'avions de chasse Mirage 2000 et de « dizaines de commandos des forces spéciales (...) aéroportées sur zone en hélicoptère, avec l'appui de la force Barkhane », selon un porte-parole militaire français. Au moins une cinquantaine de combattants islamistes auraient été tués dans cette opération. Tandis que les forces françaises concentrent habituellement leurs forces sur l'autre grande coalition djihadiste du Sahel, Etat islamique au Grand Sahara (EIGS), notons que l'opération du 30 octobre a visé une organisation affiliée au GSIM, considéré comme proche d'Al-Qaida<sup>70</sup>. Apparemment, l'armée française a voulu ainsi « marquer le coup » après l'approvisionnement en hommes et en euros de cette coalition négocié par les autorités de Bamako. D'autres opérations visant l'EIGS seraient en cours et impliqueraient les armées française et malienne, ainsi que d'autres forces étrangères au Mali<sup>71</sup>.

La situation dans le centre du pays est encore plus complexe. Depuis 2016, dans un contexte d'« absence de l'Etat » aussi marqué que dans le Nord et désormais le Centre, des conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs se sont manifestés de manière de plus en plus violente et ont pris une tournure intercommunautaire, parfois djihadiste, tandis que les forces de défense ont été accusées à plusieurs reprises d'exactions contre les populations.

Le coup d'Etat ne semble pas avoir renforcé la présence de l'Etat dans le Centre du pays. Ainsi, vers le 10 octobre, apparemment à la suite d'un conflit avec des chasseurs traditionnels (« dozos »), des assaillants armés, présentés comme djihadistes, ont entamé le siège du village de Farabougou, près de Ségou<sup>72</sup>. Malgré le déploiement de forces spéciales de l'armée malienne dans la localité vers le 22 octobre, les habitants n'avaient pas recouvré leur liberté de circulation vers la fin du mois<sup>73</sup>. Des négociations initiées par des notables locaux semblaient dans l'impasse tandis que des agriculteurs étaient enlevés dans leurs champs, laissant craindre une nouvelle dégradation de la situation<sup>74</sup>.

D'autre part, se basant sur des témoignages réunis par l'association peule Tabital Pulaaku, divers média ont fait état d'un massacre commis le 22 octobre par les Forces armées maliennes (FAMA) contre des habitants du village de Liébé, dans le cercle de Bankass de la région de Mopti. Les victimes, toutes peules, seraient au nombre de 24 et, pour la plupart, des femmes, des enfants et des vieillards. Les soldats auraient agi en représailles après une embuscade tendue une semaine plus

---

<sup>70</sup> Laurent Larcher, op. cit.

<sup>71</sup> Nathalie Guibert, [La France annonce de grosses opérations antidjihadistes au Mali](#), Le Monde, 3 novembre 2020.

<sup>72</sup> [Au Mali, le village de Farabougou \(centre\) assiégé](#), Deutsche Welle, 13 octobre 2020.

<sup>73</sup> [Mali: à Farabougou, la situation reste difficile mais les négociations progressent](#), RFI, 29 octobre 2020.

<sup>74</sup> [Mali: à Farabougou, la situation se dégrade](#), RFI, 31 octobre 2020.

tôt par des djihadistes contre les FAMA, qui auraient perdu 11 hommes lors de l'attaque, en plus d'une dizaine de victimes civiles<sup>75</sup>.

Clôtureons ce chapitre sur une note plus encourageante en signalant la tenue, les 18 et 19 septembre à Ségou, d'une rencontre pour la paix et la réconciliation entre représentants des Peuls et des Dogons, deux des communautés en conflit dans le Centre. Si aucun représentant de l'Etat n'y a pris part, plusieurs leaders religieux étaient présents, dont Cheick Lassana Kané, grand marabout de Ségou et chef spirituel des soufis du Mali, et l'imam Mahmoud Dicko, qui avait mobilisé les foules de Bamako contre le président Keïta durant les mois précédents<sup>76</sup>.

Il faudra sans doute beaucoup de rencontres de ce type pour apaiser les conflits dans le Centre. Outre des groupes armés aux options apparemment irréconciliables, des différends historiques mal résolus et l'absence d'autorité étatique, ou se résumant à des opérations militaires parfois brutales et indiscriminées, il faut compter avec une démographie galopante qui rend la concurrence entre pâturages et terres arables de plus en plus vive. Enfin, les changements climatiques en cours, entraînant une extension des zones désertiques du nord vers le sud du pays<sup>77</sup>, risquent d'exacerber encore plus cette concurrence et de d'alimenter les conflits communautaires actuels.

### c) Conclusion

L'évolution du nombre d'homicides au Mali dépend d'une multitude de facteurs. A court terme, il ne paraît pas vraisemblable qu'une opposition violente au nouveau gouvernement de transition puisse se développer, celui-ci disposant apparemment d'un soutien populaire assez large, en dépit de l'opposition, purement non-violente, d'une grande partie du M5-RFP. Quant à la criminalité armée, surtout urbaine, elle ne pourra être découragée que par une répression ciblée et, surtout, par un développement économique suscitant la création d'emplois décemment rémunérés, ce qui demandera au mieux quelques années pour produire des effets.

Dans le Nord, avec les mouvements signataires de l'Accord de Paix et de Réconciliation, dont ceux regroupés dans la CMA, le CNSP paraît avoir réussi à surmonter leur méfiance initiale en les intégrant dans le nouveau gouvernement. Mais il est trop tôt pour estimer dans quelle mesure celui-ci parviendra à faire progresser la mise en œuvre de l'accord, notamment en termes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) et de développement économique du Nord.

---

<sup>75</sup> [Massacres perpétrés contre le village peul Liebé : L'association Tabital Pulaaku invite les FAMA sur le terrain au respect républicain de leurs missions](#), MaliJet, 22 octobre 2020 & [L'armée malienne accusée d'exécutions sommaires dans un village peul](#), Libération, 1<sup>er</sup> novembre 2020.

<sup>76</sup> Leslie Varenne, [Lueur d'espoir au Mali avec les tentatives de réconciliation entre Peuls et Dogons](#), Sputnik, 6 octobre 2020.

<sup>77</sup> Samuel Turpin, [Le désert repousse les maisons et attise les tensions au Mali](#), Le Temps, 13 septembre 2019, modifié le 16 septembre 2020.

Avec les groupes dits terroristes, en particulier avec la coalition du GSIM, les nouvelles autorités semblent privilégier le dialogue et être prêtes à faire des concessions, comme en témoigne la libération simultanée de quelques otages du GSIM contre 200 djihadistes emprisonnés. Cependant, ces derniers pourraient à nouveau poser une menace pour la sécurité du Mali et des pays voisins, d'autant plus que la rançon qui semble avoir été payée devrait permettre au GSIM de se réapprovisionner en armes et munitions. En outre, l'option du dialogue n'est visiblement pas celle choisie par les forces militaires étrangères déployées dans le pays, en particulier l'armée française qui paraît intensifier ses opérations contre les groupes terroristes. Ce faisant, elles prennent probablement le risque de représailles, sous forme d'attentats aveugles, qui pourraient viser leurs ressortissants. Sans nous prononcer sur l'opportunité ou non d'un « dialogue avec les terroristes », une coordination appropriée entre autorités du Mali, de l'ONU et des pays contributeurs de troupes et de moyens militaires semble indispensable pour la cohérence de toute action visant à éradiquer la menace terroriste.

Enfin, dans le Centre, les initiatives locales visant à restaurer la confiance entre communautés hostiles paraissent être actuellement la meilleure voie à suivre pour empêcher une aggravation des conflits en cours. Nous constatons que, de plus en plus, ces initiatives se passent de représentants étatiques, ce qui est significatif du désengagement de l'Etat dans cette région. Cependant, pour autant qu'il ne se limite pas à un déploiement militaire, un « réinvestissement » massif de l'Etat malien paraît indispensable sur toute l'étendue du Mali, et particulièrement dans le Centre, à la fois pour garantir la sécurité physique des populations, leur assurer un minimum de services sociaux, et mobiliser les fonds nécessaires au développement économique d'un pays parmi les plus pauvres de la planète.